

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

REQUALIFICATION DES PLACES DE PAMIERS – DEMANDE DE SUBVENTION FEDER		
Nombre de Conseillers :	Votes :	Numéro :
En exercice : 33 Présents : 26 Absents : 1 Procurations : 6	Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 8	3-2

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 13 décembre 2023

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Maryline DOUSSAT-VITAL - Xavier FAURE - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON - Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI - Gérard BORDIER - Françoise PANCALDI - Patrice SANGARNE - Henri UNINSKI - Véronique PORTET - Michel RAULET - Sandrine AUDIBERT - Alain DAL PONTE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Audrey ABADIE - Jean-Christophe CID - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Daniel MEMAIN.

Procurations : Michèle DUPUY à Henri UNINSKI - Martine-GUILLAUME à Fabrice BOCAHUT - André TRIGANO à Anne LEBEAU - Gérard LEGRAND à Françoise LAGREU CORBALAN - Jean GUICHOU à Clarisse CHABAL VIGNOLES - Xavier MALBREIL à Daniel MEMAIN.

Absente excusée : Michèle GOULIER.

Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA.

Madame le Maire expose que, après avoir rencontré les partenaires financiers de la ville, il y a lieu de déposer des demandes de subventions pour plusieurs phases de la requalification des places.

Vu le règlement (UE) du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen de développement régional,

Vu la Loi de finance 2023 et le projet de Loi de finance 2024,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération approuvée lors du Conseil Municipal du 14 novembre 2023 « Validation phase avant-projet définitif (APD) - projet de requalification des places de Pamiers »,

Vu la demande des services de la Région en tant qu'autorité de gestion des fonds européens de présenter le projet dans le cadre du dispositif du FEDER dans son entière globalité,

Vu la rencontre avec les partenaires financeurs en date du 29 novembre 2023,

Le projet de « requalification des places de Pamiers » à réaliser sur la période 2024-2027 est éligible aux dispositifs de financement du FEDER - priorité OS5, objectif OS5i, améliorer le cadre de vie des habitants.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Opération	€HT	Financier	€HT	%
Levé topo CLARAC GEOMETRE	7 785,00	EUROPE FEDER 60% max	1 453 303,99	23,01%
Etudes de sol GFC	17 000,00	ETAT DETR 2022 sur bornes marché déjà notifiée	39 678,00	0,63%
Géodétection des réseaux TECNISOL	13 360,00	Fonds vert 30%	636 848,42	10,08%
Diagnostic réseau d'eau pluviale SOLUTION CANA	11 651,50	ETAT DSIL	711 173,28	11,26%
MOE ATELIER GAMA 9,59%	592 223,34	ETAT DETR	490 646,92	7,77%
Archéologie préventive	PM	REGION 100k€ par tranche de 2 ans	300 000,00	4,75%
Travaux d'aménagement MOE Gama hors renaturation	2 981 747,79	DEPARTEMENT 80k€ par places	320 000,00	5,07%
Travaux d'éclairage public MOE SDE09 (estimation GAMA)	108 548,00	CCPAP 10k€ par an	40 000,00	0,63%
Travaux d'aménagement MOE Gama de renaturation	2 122 828,05	Agence de l'eau 50% - renaturation et désimperméabilisation	1 061 414,03	16,80%
MOE NALDEO contrôle d'accès et bornes marché	15 960,00	Autofinancement	1 263 266,16	20,00%
Travaux contrôle d'accès et bornes marché	445 227,10			
Total Opération	6 316 330,78	Total Opération	6 316 330,78	100,00%

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès :

- De l'Europe dans le cadre du dispositif du FEDER - priorité OS5, objectif OS5i, améliorer le cadre de vie des habitants en zone défavorisée - pour un montant de 1 453 303,99 €

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20231219-24_16998-DE
Date de télétransmission : 02/01/2024
Date de réception préfecture : 02/01/2024

Article 1 : Valide le plan de financement du projet dénommé « requalification des places de Pamiers » tel que présenté ci-dessus.

Article 2 : Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Europe dans le cadre du dispositif du FEDER - priorité OS5, objectif OS5i, améliorer le cadre de vie des habitants en zone défavorisée - pour un montant de 1 453 303,99 €.

Article 3 : Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la présente.

Fait en l'hôtel de ville, le vingt décembre deux mille vingt-trois.

Pour extrait conforme,

PAMIER, le 20 décembre 2023

Le Maire,
Frédérique THIENNOT



La secrétaire de séance,
Pauline QUINTANILHA

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le
après publication le 03 janvier 2024
ou après notification le

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20231219-24_16998-DE
Date de télétransmission : 02/01/2024
Date de réception préfecture : 02/01/2024

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20231219-24_18998-DE
Date de télétransmission : 02/01/2024
Date de réception préfecture : 02/01/2024